



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS A 11

Se réunit les lundis et jeudis  
Ligne directe : 04.92.15.80.34

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

SAISON 2023-2024  
Procès-Verbal n° 04  
Réunion du 17 Août 2023

---

Président : M. Serge BESSI

---

Membres : M. Julien LANDUCCI, M. Jacques DUBAR

---

### **ENVOI DE COURRIELS :**

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : [secretariat@cotedazur.fff.fr](mailto:secretariat@cotedazur.fff.fr)
2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : [championnats@cotedazur.fff.fr](mailto:championnats@cotedazur.fff.fr)

### **ENVOI DES RECTIFICATIFS**

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains, ...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage, ...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

## **REPRISE DES CHAMPIONNATS**

Ils reprendront pour tous le 17 septembre 2023.

Les calendriers des Seniors D1 à D4 et U18 D1, U17 D1, U16 D1 et U15 D1 vous être communiqués en début de semaine.

Ceux concernant les autres catégories le seront à compter du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023.

En fonction du nombre de places vacantes dans les diverses poules, il sera possible d'engager encore quelques équipes **au plus tard le 31 août 2023.**

Au-delà de cette date, les équipes ne s'étant pas encore engagées en brassage pourront le faire avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase (12 novembre 2023) et seront intégrées dans la catégorie la plus basse de leur championnat.

## **ENGAGEMENTS 2023-2024**

A la date de clôture des engagements (15 août 2023) les places vacantes restant à pourvoir pour compléter les poules existantes sont :

- Seniors D5 : 3 places disponibles (1 seule poule)
- U20 : 4 places disponibles (1 seule poule de D1)
- U18 : 6 places disponibles (1 seule poule de D2)
- U17 : 5 places disponibles (2 poules de D2)
- U16 Brassage : 5 places disponibles
- U15 Brassage : 6 places disponibles dans 7 ou 8 poules
- U14 Brassage : 1 place disponible et *impossibilité de créer une poule supplémentaire*

Les places disponibles seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des demandes par mail.

## **CHAMPIONNATS U20, U18 ET U17**

En raison du faible nombre d'équipes inscrites, il ne sera pas constitué de poules de brassage pour cette saison.

En U20 les équipes évolueront en D1.

En U18 et en U17, les équipes évolueront en championnat D2

## **DESIDERATAS**

Les clubs souhaitant émettre des desideratas doivent le faire par l'intermédiaire de Foot club.

**Précision importante : ne pourront être pris en compte que les desideratas concernant des poules comportant le même nombre d'équipes.**

Le Président de séance :  
M. Serge BESSI

Le Secrétaire de séance :  
M. Julien LANDUCCI